



COMPTE RENDU REUNION C.C.A.S. LIVRY DU 19.07.2022

Présents :

Elus : Adrien Aufèvre, Sylvie Boulet, Claudine Chaffaud, David Piffault

Habitants : Yvonne Charpy, Pierre Carteron, Didier Chaffaud, Lydia Tartarin,

Absents ayant donné pouvoir :

Gilles Bouchard à Sylvie Boulet
Anne-Lise Paré à Claudine Chaffaud

Absents : Aurélie Limoges, Cyril Gaget, Françoise Fievet, Corinne Langoux, Murielle Landon,

Secrétaire de séance : Claudine CHAFFAUD

Ouverture de séance : 18h38

2022-07-01 – participation ticket de cantine

Un nouveau prestataire pour la préparation des repas des cantines du RPID a été choisi à compter de septembre 2022 : Le SICC ne fera plus appelle à la société ANSAMBLE mais à la cantine communale de St Leger des Vignes qui se chargera de fournir les repas en liaison chaude.

Il y aura une augmentation de 1€ sur le prix du ticket de cantine (de 3.55 € à 4.05 €)

Le Sicc prendra en charges 0.50 € cts par ticket, les 0.50 € cts restant étant à la charge des parents.

Le Président précise que la livraison se fera en liaison chaude tous les jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) par l'entreprise Berthelot à St Pierre le Moutier.

Monsieur Aufèvre propose aux membres du CCAS de prendre en charge l'augmentation de 0.50 € cts des parents de septembre à décembre 2022. Le cout total pour la prise en charge sur la période des 4 mois serait d'environ 1430.€.

Sur les 5 communes du RPID, seul Livry prendrait en charge l'augmentation.

Le coût à l'année pour l'ensemble des élèves faisant partis du RPID serait de 10 000 € environ pour une prise en charge totale de l'augmentation par le SICC en sachant qu'il a un budget de 800 000 €.

Quelques élus ont été invité à venir goûter un repas au Collège de St Léger des Vignes et ont été satisfaits.

Une précision est apportée : seul les enfants résidants Livry pourront bénéficier de la prise en charge de l'augmentation mais pas les enfants scolarisés à l'école de Livry.

Le président informe le conseil de la possibilité de mise en place du dispositif « cantine à 1 € ».

Il souhaite également que des idées soit discutées afin de financer le reste de l'année : (soit environ 3960 € à récolter)



- annonceurs dans le bulletin municipal,
- pièce de théâtre par les élus (participation au chapeau)
- Loto
- concours de pétanque.

Le Président demande aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité,

- **ACCEPTE la prise en charge de 0.50 € d'augmentation du ticket de cantine pour les parents des enfants scolarisés dans les écoles du RPID et résidants à LIVRY.**
- **PRECISE** que cette décision est applicable pour la rentrée 2022 : du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2022
- **CHARGE** Monsieur le Président d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

2022-07-02 – Fournitures scolaires

Une participation communale était allouée les années précédentes aux fournitures scolaires des enfants domiciliés à Livry et fréquentant le Collège des Allières.

Il convient, selon le tableau indiquant la liste d'élèves résidant à Livry et ayant souscrit aux fournitures scolaires pour la rentrée 2022/2023, qui sera transmis par le Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires de SAINT PIERRE le MOUTIER, de délibérer à nouveau sur ce montant.

Il est précisé qu'il sera demandé aux familles un justificatif de domicile et un Rib pour le versement de l'aide.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité,

- **FIXE** le montant de la participation à la somme de 25 € par élève fréquentant le Collège, somme révisable à chaque rentrée scolaire.
- **PRECISE** que cette décision est applicable pour la rentrée 2022
- **CHARGE** Monsieur le Président d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.



INFORMATIONS DIVERSES :

- Continuité des cadeaux naissance et mariage.
- Date Noel des enfants : spectacle le 2 décembre de M. Houard, sans apéritif pour les parents.
- Date Repas des aînés : 10 décembre midi, demander à Gilles pour le repas, envoyer les invitations en septembre - octobre pour les personnes de 66 ans et +
Colis prévus pour les personnes malades, invalides ou en EHPAD (prévoir garnitures)
- Envoi des invitations pour l'arbre de Noël des enfants semaine 45 et invitations pour repas des aînés semaine 46
- Permanence le lundi : toujours d'actualité mais les personnes sont davantage orientées vers France Service.

DATE PROCHAINE REUNION : MARDI 4 OCTOBRE à 18h30

Séance levée à 19H40